

ARRÊTÉ n° 2023/08

Pétitionnaire: Service Culturel – MAIRIE 07400 LE TEIL

Le Maire de la Commune de LE TEIL,

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande du Service Culturel de la Ville de Le TEIL pour organiser un défilé le samedi 11 mars 2017 dans le cadre du Carnaval ;

Vu l'avis favorable de la DIR Centre Est ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale.

Considérant le nombre croissant de participants lors des éditions précédentes, et notamment les enfants ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du défilé et que la circulation des véhicules rue de la République peut constituer un danger.

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le Service Culturel est autorisé à organiser le défilé du Carnaval le samedi 18 mars 2023 de 14h00 à 17h00 avec le parcours suivant :

Place Paul AVON, allée Paul AVON, avenue du 11 novembre 1918, **rue de la République**, rue de l'Église, avenue du 8 mai 1945, pour arriver sur le parking sud du boulo-drome et sur la place Paul Avon.

Article 2: La circulation des véhicules rue de la République sera arrêtée le temps du défilé au niveau de la place Pierre Sémar, **le samedi 18 mars 2023**.

Les rues citées ci-dessus seront arrêtées ou ralenties suivant l'avancement du défilé.

Article 3: Une déviation sera quand même mise en place comme suit:

Sens Rochemaure/Aubenas: à hauteur du rond-point Étienne Bénistant, les véhicules seront déviés par la RD486, la RD86, l'avenue Paul Langevin, l'avenue Henri Barbusse, l'avenue Mattéoti.

Article 4: La signalisation interdisant le stationnement sera mise en place et maintenue par les services techniques municipaux sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 5: Cet arrêté prendra effet à compter de sa réception en Préfecture et de sa publication en Mairie.

Article 6: L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne:

- Monsieur le Préfet,
- Le Pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,
- DIR Centre Est,
- La Police Municipale,

Et pour information:

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,
- Centre Technique Municipal,
- Service des sports,
- Office du tourisme,
- Service transports Conseil général

Fait à Le Teil, le 9 mars 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI